

La CSR en question

RadioPlus
CENTRE 87.7 FM NORD 88.6 FM SUD 98.9 FM

Depuis le mois de juillet 2009, les entreprises ont une obligation légale de consacrer 2% de leurs profits à des projets sociaux dans le cadre de la CRS. Si elles ne peuvent mettre en place ces programmes, l'argent doit être versé au Corporate Social Responsibility Fund, géré par le CSR Committee de la National Empowerment Foundation. Le patronat vient de publier un rapport où il insiste que la responsabilité sociale d'une entreprise doit être volontaire et non une obligation légale. Pour en discuter, les invités de Nawaz Noorbux étaient : Robert Pallamy, directeur du CSR Fund, et Denis Grandport, président du Mauritius Council of Social Service (MACOSS). Des extraits du débat.

Propos retranscrits par : Annick Daniella Rivet
a.rivet@defimedia.info

> Quel est le bilan du programme CSR après deux ans d'existence ?

Robert Pallamy : La CSR est la responsabilité des entreprises à donner 2% de leurs profits à une cause sociale comme défini par les guidelines du National CSR Committee. Il y a beaucoup de compagnies qui faisaient du National Voluntary CSR depuis de nombreuses années. En 2009, le gouvernement a voté une loi pour forcer ces compagnies à verser 2% de leurs profits à une cause sociale. Au niveau du National CSR Committee, nous avons accrédité environ 500 ONG de la société civile qui font un travail sur le terrain, pour mettre en pratique les projets de la CSR. Je peux constater qu'il y a beaucoup de travail qui a été fait sur le terrain, beaucoup d'ONG ont bénéficié de la CSR pour se professionnaliser leurs services. Le bilan est très positif.

> Peut-on chiffrer la masse financière injectée ?

Robert Pallamy : Selon le chiffre de la MRA en 2011, il y a environ Rs 800M qui représentent 2% de la profitabilité de toutes les compagnies.

> Quel est le fonctionnement ?

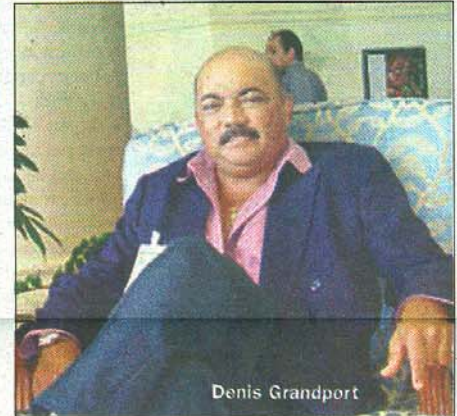
Robert Pallamy : La flexibilité du système permet à chaque compagnie d'allouer 2% de sa profitabilité de deux façons distinctes. Soit les compagnies mettent sur pied leurs propres programmes, soit elles passent par des ONG. Si les compagnies ne dépensent pas l'argent avant la fin de l'année financière, elles peuvent le remettre à la MRA ou le remettre au CSR Account, tout en soulignant le projet à financer.

> Votre appréciation du fonctionnement de la CSR ?

Denis Grandport : Nous sommes satisfaits que l'État ait mis force de loi, permettant aux compagnies qui



Robert Pallamy



Denis Grandport

réalisent un profit de mettre 2% dans la CSR permettre aux ONG d'en bénéficier. Il faut souligner que cet argent va indirectement à la société civile, c'est-à-dire à tous les Mauriciens nécessiteux.

> Est-ce que ces ONG ont accès à cet argent ?

Denis Grandport : C'est un autre débat, c'est pour cela qu'il faut revoir les guidelines. Cela doit donner l'occasion à toutes les ONG d'en profiter. Il faut pouvoir véhiculer les informations simples pour permettre aux ONG de comprendre.

> Le rapport de la MEF entrepris en mars 2011 souligne que la CSR doit être volontaire et ne peut avoir force de loi. Votre commentaire ?

Robert Pallamy : Le rapport de la MEF n'a été discuté à aucun moment ni avec le National CSR Committee, ni avec le ministère de l'Intégration sociale. Ils parlent de Voluntary CSR, mais en même temps, nous disons que les entreprises ont la flexibilité de dépenser l'argent comme elles le souhaitent suivant les guidelines. C'est un partenariat triangulaire entre le gouvernement, les compagnies qui décident comment elles vont dépenser l'argent dans les paramètres définis et la société civile. Les entreprises ont une responsabilité envers la société civile.

> Est-ce qu'elles peuvent travailler avec les partenaires qu'elles souhaitent ?

Robert Pallamy : Les paramètres émis par le gouvernement ont défini les secteurs d'activités et les groupes de personnes vulnérables. Les firmes peuvent aussi choisir avec qui elles souhaitent travailler tout en respectant les paramètres. Beaucoup de compagnies font des appels concernant des projets à être financés.

> Quels sont les paramètres émis par le National CSR Committee ?

Robert Pallamy : Nous avons défini les secteurs d'activités et les groupes que le National CSR Committee considère comme importants dans la lutte contre la pauvreté. Il a six secteurs : le développement socio-économique, la santé, les loisirs et les sports, la

catastrophe, l'environnement et l'éducation. Les thèmes sont vastes et donnent assez de flexibilité aux entreprises. Les paramètres ont été introduits depuis deux ans, il est normal qu'ils soient peaufinés et revus. Le rapport de la MEF soutient qu'ils ne sont pas assez clairs, je souhaiterais avoir des propositions concrètes de la MEF. La CSR est là pour compléter l'action du gouvernement et non pour se substituer à lui.

> Comment s'assurer que l'ONG fait le travail comme il se doit ?

Denis Grandport : Au MACOSS, nous assurons une formation aux ONG. Elles peuvent écrire leurs projets correctement, tenir leurs livres de compte, et elles doivent rendre des comptes à la compagnie qui les a financées et au CSR Committee.

> Existe-t-il un monitoring rigoureux ?

Robert Pallamy : Avec la flexibilité du système, cela permet aux compagnies de contrôler comment l'argent est dépensé. Nous faisons deux types de monitoring. Le premier : chaque six mois, les ONG et les compagnies doivent nous envoyer un rapport sur les dépenses. Il y a une équipe qui va sur le terrain pour faire une évaluation visuelle et nous avons le droit de disqualifier une ONG. Je crois que 90% d'entre elles font un excellent travail avec les moyens qui leurs sont accordés.

> Quel est le montant versé à la MRA ?

Robert Pallamy : Il y a environ Rs 60M, et lorsque l'argent va à la MRA, cela va dans la caisse centrale du gouvernement. Il est utilisé pour un des projets sociaux du gouvernement. Il faut que les compagnies et les employés soient impliqués dans la CSR.

> Et quels sont vos souhaits ?

Denis Grandport : Il est bon d'avoir la même considération pour toutes les ONG. Nous avons déjà soumis notre rapport au National CSR Committee parce qu'il n'est pas logique d'avoir deux types d'ONG. Nous souhaitons qu'il y ait une formule acceptable pour tous.

« Des projets très concrets... »

Juliette François-Assonne, CSR Administrator de la MCB Forward Foundation, est intervenue au cours de l'émission : « Cela fait des années que la banque aide la communauté à tous les niveaux, notamment l'éducation, la santé, l'environnement, les patrimoines... Tout cela est important pour le bien-être du pays. La CSR demande des projets très concrets où il faut des indicateurs et évaluer pour voir l'impact. La banque a une très grande expérience à ce niveau, parce qu'elle le fait depuis plusieurs années. Au niveau de la MCB Forward Foundation, nous ne nous limitons pas à l'action de l'entreprise dans la société. Nous croyons qu'il est impératif d'impliquer aussi le personnel, parce qu'il fait partie de la société. Il est important de renforcer le dialogue entre le secteur privé et le gouvernement et surtout les ONG, car sans eux beaucoup de choses n'auraient pas pu être faites à l'île Maurice. »